

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mardi 8 septembre 2020**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 4 septembre, s'est réuni le mardi 8 septembre 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, GIRO Pierre, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine CABOCHE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2020 ;**

Le compte rendu du 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité,

**2. Demandes de subventions**

***2.1 Viabilisation parcelle A7***

Suite à la demande de l'association Ages et Vies de créer un habitat seniors de 16 chambres et 2 logements pour les familles du personnel aidant, ainsi que la possibilité pour la commune de viabiliser 2 parcelles constructibles, Mme le Maire fait part qu'il est possible, dans le cadre de relance national et de l'abondement des enveloppes, de solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Préfecture) sur l'extension des réseaux d'assainissement et eau potable à hauteur de 30 % si le projet démarre avant juin 2021, et que la DST Relance (Dotation de Solidarité Rurale Relance – Conseil départemental du Jura) peut également être sollicitée (30% hors voirie).

A l'étude des premiers devis reçus et au plan de financement présenté (vente de la parcelle à Ages et Vie au prix de 10€ le m<sup>2</sup>), le conseil à l'unanimité :

- Approuve le plan prévisionnel de financement
- Approuve la demande de subvention auprès de la DETR sur l'extension de réseau Eau et Assainissement pour un montant de 5170,20 € et auprès de la DST Relance pour le projet hors voirie pour un montant de 6925,20 €.
- Autorise Mme le maire ou M. le premier adjoint à signer tous documents relatifs aux demandes de subventions.

Une délibération sera prise.

***2.2 Plateforme multisports***

Le conseil municipal envisage depuis plusieurs années la création d'un terrain multisports (type City Stade) en lieu et place du court de tennis, - avec l'accord du Foyer Rural ainsi qu'une participation financière. Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint présente le projet. Ce terrain multisports comprendrait : des paniers de baskets, des buts de hand-ball, des mini buts tir au pied, la possibilité de remettre le filet de tennis, et des barres de traction. Il comblera le manque de structure en accès libre pour les jeunes, complétera le stade et plaine de jeux, et offrira à l'école un emplacement aux normes pour les activités sportives, ainsi qu'aux clubs des environs dans le cadre de mini stage de découvertes d'une pratique.

Au niveau du planning d'occupation, ce terrain multisports sera réservé à l'école sur le temps scolaire, pourra faire l'objet de réservation sur demande de la part de club ou association pour une pratique sportive encadrée (plutôt ponctuelle), sera donc en accès libre la majeure partie du temps.

Mme le Maire fait part que l'ANS (Association Nationale du Sport) finance ce type d'équipement à hauteur de 50 % ; au vu des délais de dépôt du dossier, une première sollicitation auprès de la DDCSJS a été faite et a été reçue de façon positive, et que la DETR peut subventionner également les terrains multisports à hauteur de 35 %.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel, le solde à charge étant ouvert au budget,
- décide de solliciter des subventions auprès de l'ANS à hauteur de 23 771.25 €, et de la DETR à hauteur de 14 713.62 € (30% pour ne pas excéder 80 % de subventions)
- autorise Mme le maire ou à défaut M. Patrick Marquès 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Une délibération sera prise

### **3. Dossiers en cours**

#### **Travaux en cours et à venir**

- Les agents peuvent reprendre l'égavage des haies (interdite jusqu'au 31/08), ainsi que les tontes si il fait moins chaud pour ne pas griller davantage l'herbe. Divers travaux d'entretien ont été entrepris notamment la rénovation intérieure du lavoir de Blesney.
- L'aménagement d'un espace au niveau du local technique pour les kinés se fera prochainement.
- Maintien du tour de commune prévu le 12 septembre.

**Antenne Relais** : suite à un entretien fin août avec Orange, l'opérateur doit nous faire parvenir les aires de rayonnement d'amélioration de la téléphonie en intérieur et étudier avec nous les diverses hauteurs et autres emplacements possibles.

**EPF** : vu le prix demandé par le propriétaire pour l'acquisition du 52 Grande rue, et les travaux à envisager, la commune ne souhaite pas donner suite immédiatement, les autres dossiers sont toujours en cours.

### **4. Questions diverses**

#### **Demande de Jura Lacs :**

Mme le Maire fait part de la demande de Jura Lacs en date du 28 août de réaliser un pôle d'entraînement sur Pont de Poitte, comprenant stade synthétique avec éclairage, vestiaire et club house. Au cours d'une rencontre à laquelle elle a participé le 12 août en mairie d'Orgelet en présence de messieurs les maires et adjoint d'Orgelet, adjoint de Clairvaux, Vice-Président de terre d'Emeraude Communauté en charge du sport et de madame la conseillère Départementale Mme Marie-Christine DALLOZ, Jura Lacs avait fait part de sa montée en Régionale 1 pour une durée de 3 ans (et plus si les résultats sont là). Il en découle la nécessité de mettre aux normes exigées à ce niveau de compétition le stade d'Orgelet (dimensions, tunnel d'arrivée sur le stade...) et de créer un pôle d'entraînement en ciblant plus particulièrement Pont de Poitte, à équidistance d'Orgelet et Clairvaux.

Après une rencontre le 4 septembre à Pont de Poitte (Jura Lacs, Maire et adjoints de Pont de Poitte, VP de terre d'Emeraude), il apparaît que ce pôle condamnerait l'accès libre au stade (tirs aux buts, course à pied) ainsi qu'une partie de l'espace devant les vestiaires où se déroulent les manifestations estivales. Un élargissement de l'emprise suite à la mise en place de poteaux d'éclairage ne serait pas

forcément possible au vu du projet de logements pour personnes âgées et des chemins d'accès aux parcelles longeant de chaque côté du stade, par contre cela redonnerait une dynamique sportive à la plaine de jeux. Le projet d'une salle des fêtes au fond du stade est remis en cause. Les élus communaux ont également fait part de leur inquiétude quant au financement d'une part de l'investissement et du reste à charge pour la commune malgré les subventions (80 % maximum), et d'autre part du coût de fonctionnement de cette structure, d'autant que la position de la nouvelle communauté de communes n'est pas connue sur la prise en charge de la compétence sport.

Par courrier en date du 6 septembre, Jura Lacs convient que ce projet peut être difficile à mener au niveau de la plaine de jeux et fait part de son souhait de trouver un lieu à proximité de Pont de Poitte mais plus facilement aménageable.

Le conseil décide cependant de se rendre sur la Plaine de Jeux lors du tour de commune du 12 septembre pour évaluer sur place l'emprise nécessaire et les réelles possibilités d'aménagement (en dehors de l'aspect financier) et l'articulation des différents projets sur et aux abords de cet espace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.